

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **14 janvier 2008**

Décision n° **B-2008-5838**

commune (s) :

objet : Concours d'idées sur la communication en matière de gestion des déchets - Convention avec Eco-emballages

service : Direction générale - Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur Da Passano

Président : Monsieur Jean-Luc Da Passano

Date de convocation du Bureau : 7 janvier 2008

Compte-rendu affiché le : 15 janvier 2008

Présents : MM. Da Passano, Dumont, Mmes Pedrini, Vullien, MM. Touraine, Muet, Reppelin, Colin, Vesco, Calvel, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pilonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, M. Crimier.

Absents excusés : MM. Collomb, Bret, Charrier (pouvoir à M. Abadie), Duport, Lambert, Daclin, Mme Mailler (pouvoir à Mme Rabatel), M. Passi (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : MM. Buna, Darne J., Mme Elmalan, M. Blein.

Bureau du 14 janvier 2008**Décision n° B-2008-5838**

objet : **Concours d'idées sur la communication en matière de gestion des déchets - Convention avec Eco-emballages**

service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 3 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Afin de stimuler la communication sur le thème des déchets et d'en améliorer la valorisation, il est proposé que la Communauté urbaine organise un concours d'idées en partenariat avec Eco-emballages. Cet organisme est chargé au niveau national d'entreprendre toute démarche en vue de sensibiliser le public au geste du tri.

Le principe est de recueillir des idées liées à la communication sur les déchets en proposant aux participants de répondre à la question suivante : comment communiquer pour inciter les Grands Lyonnais à mieux trier leurs déchets, moins en produire et moins en jeter, dans une logique de développement durable.

Ce concours a pour objectif de favoriser l'implication des Grands Lyonnais : non seulement ils pourront soumettre leurs propres messages, mais ils auront également la possibilité de voter par internet pour les différents projets proposés.

Cette approche participative et ludique sera également l'occasion de redynamiser la communication sur le tri et devrait connaître un écho médiatique propice à la mise en avant de l'action de la Communauté urbaine.

Trois prix seront attribués en fonction des critères suivants : pertinence, innovation, prise en compte du contexte grand lyonnais. Le public sera également invité à définir un meilleur palmarès des meilleurs idées.

Après un démarrage de l'appel à idées en avril 2008, les prix devraient être attribués en octobre 2008.

L'ensemble des modalités d'organisation et de préparation du concours a été repris dans une convention entre la Communauté urbaine et Eco-emballages ;

Vu ladite convention ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer la convention d'Eco-emballages pour l'organisation d'un concours d'idées pour communiquer sur le thème des déchets ménagers.

2° - Les dépenses correspondantes, estimées à 100 500 €, seront prélevées au budget de la Communauté urbaine - budget principal - directions de la propreté et de la communication - section de fonctionnement - exercice 2008.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,